



Risques spécifiques aux abattoirs

Au MASA, il y a 234 abattoirs d'ongulés domestiques et 103 abattoirs de volailles de plus de 1500 tonnes. Si les missions d'inspection vétérinaire sont normalement les mêmes sur les abattoirs de ruminants par exemple, **aucun poste d'inspection n'est strictement identique entre deux abattoirs distincts et une analyse différenciée doit donc s'imposer**, ce qui n'est pas systématiquement pratiqué dans toutes les DDI concernées (même si certaines d'entre elles mettent en œuvre des politiques de prévention satisfaisantes). *L'Elan commun* rappelle ainsi l'importance ainsi du **DUERP** et du **PAPRIPACT** ainsi que l'instance **F3SCT** (pour rappel, une F3SCT est obligatoire dans les DDPP).

1. RISQUES SPECIFIQUES par lieu qui compose classiquement un abattoir

Cour extérieur : **circulation, chute de plain pieds** car lieu de croisement piéton et moyen de transport/ manutention (collision lors de la marche arrière) + dénivellation sur le sol (pour 2è risque).

Secteur vif (risque **bio** [virus et bactérie via l'inhalation de poussière, contact peau ou muqueuse, **chute de plain pieds** [dénivelé, sol irrégulier, tuyau de nettoyage], risque **animal**[animal stressé peut charger ou se débattre fortement], **écrasement** [équipement de contention – barrière ou portillon].

Hall d'abattage (bruit, ambiance thermique, chutes [hauteur, plain pieds], coupure, écrasement, heurt) :

→**bruit**, car le niveau sonore est très élevé et dépasse les limites du niveau sonore de 80 décibels → surdité ;

→**ambiance thermique** : entre 5 et 15 degrés → frissons, engourdissement, accident due à la fatigue accrue, perte de dextérité ;

→**coupure** : utilisation de couteaux génère un risque de coupure au niveau des membres supérieurs ; risque aggravée en raison de la co-activité des agent·es d'inspection et des salarié·es en abattoir ;

→**chute en hauteur** car travail sur une plate forme ;

→**chute de plain pieds** : la présence d'eau, de déchets gras ou de sang rend le sol glissant (éclairage et distance sont des facteurs aggravant) ;

→**risque biologique** : zoonoses et risque de surinfection bactérienne en cas de plaie ;

→**écrasement** : décrochage de demi-carcasse de porc ou bovin ou rupture de crochet de suspension ; par les plateformes.



→ **Heurt** : passage sous plateforme mobile sous position haute → source de choc grave à la tête.

Locaux administratifs : notamment si non séparés du reste des locaux abattoirs → **risque bio, chute de plain pieds, ambiance thermique** (peut ne pas être assez chauffé), voire **bruit** si pas de cloison acoustique. La salubrité des locaux aussi.

Et **globalement** : TMS.

2. Prise en compte des risques en abattoir par l'instance ministérielle CHSCT-M puis F3SCT-M

La **question des TMS** est un risque porté par les différents syndicats – CGT, FSU, SUD - désormais réunit au sein de **l'Elan commun** depuis des années. Le ministère s'en préoccupe depuis 2012 ; différents travaux ont abouti à certaines actions : « geste professionnel », productions écrites (voir [ressources](#)), prestation d'assistance (voir [ressources](#)) et des journées rencontres (en 2019 à Rennes) et des formations notamment à distance avec l'INFOMA. C'est toujours **un des objectifs du PNP 2024-2027** (objectif 6.4 et objectif 7).

En 2017, un **réseau spécifique SST en abattoir** est créé, afin de développer la prévention des risques en lien avec la santé et la sécurité au travail en abattoir et l'amélioration de la qualité du contrôle.

Les années 2020 et, dans une moindre mesure, 2021, ont occupé les ISST un temps important à la situation de crise sanitaire COVID. 2022 a marqué une nette accélération de projets et études en lien avec le PNP et le CHSCT-M :

- Prévention de l'exposition au bruit en abattoirs (voir focus 1) ;
- Prévention du risque de chute de hauteur en abattoirs (voir focus 2) ;
- Prévention des risques en secteur vif suite aux accidents graves de 2021 (voir webinaire consacré à ce sujet dans [ressources](#), ci-dessous).

La survenue en 2021 de deux accidents très graves, impliquant des agents de SVI en bouverie, a rappelé la sensibilité de ce secteur pour la sécurité des personnels y intervenant et y circulant : des agent-es ont été renversé-es et piétiné-es par un ou plusieurs gros bovins, ce qui a eu des conséquences physiques (polytraumatismes) et des troubles psycho-sociaux. À la différence de l'IPM, les agent-es des SVI sont amenés à intervenir et à se déplacer en secteur vif alors même qu'aucun poste de travail dédié ne leur est réellement attribué, ce qui peut conduire dans certains environnements à une exposition à des situations à risque très graves, notamment de **heurts voire d'écrasements** par les animaux vivants. Dans ce contexte, en 2022 une étude, destinée à objectiver les risques auxquels les agents des SVI sont exposés en secteur vif dans les abattoirs de boucherie jusqu'au poste de mise à mort ainsi que les mesures de prévention qui sont mises en place, a été réalisée (voir ci-dessous).



Une collaboration avec les médecins et la CNAM-CARSAT notamment se conclut par la diffusion d'un guide méthodologique à usage national en 2024 – voir *guide INRS* ci-dessous.

2024 : Diffusion de fiches « risques professionnels » pour des activités spécifiques (agents SVI en abattoir) – voir *ressources* ci-dessous.

FOCUS 1 : Bruit en abattoir

L'ambiance sonore faisant partie des **principaux facteurs de pénibilité** exprimés par les équipes des SVI en abattoir, un groupe de travail auquel a participé *L'Elan Commun* a été créé sur le bruit en 2022. Une réunion de restitution de ces travaux aux membres du groupe de travail s'est tenue en avril 2023, avec la présentation d'un cas pratique d'étude acoustique et des fiches explicatives. Le témoignage de la DDPP de Seine-et-Marne ayant financé, avec l'aide des crédits ministériels, une étude acoustique au sein d'un des abattoirs de son département, a permis d'en démontrer toute l'utilité. Cette étude s'est déroulée en deux phases. Une étude de dosimétrie a permis de définir les niveaux de bruits supportés par les trois agents du SVI en poste permanent sur ce site. Puis une étude de cartographie des bruits a permis de proposer des solutions pour diminuer au mieux l'impact sonore des machines les plus bruyantes. Ces études faites en concertation avec l'exploitant d'abattoir ont favorisé l'acceptation de sa part de certaines de ces solutions.

Les **fiches explicatives** présentées sont :

- une fiche pratique relative au bruit, incluant notamment un rappel des obligations réglementaires de conception et d'utilisation, ainsi que des illustrations de mesures de prévention et une bibliographie avec les ressources documentaires essentielles.
- une fiche des risques professionnels respectivement en abattoirs d'animaux de boucherie et de volailles à destination des médecins du travail intégrant le bruit comme facteur de risque (voir ci-dessous).
- une fiche d'aide aux mesurages.

Pour *L'Elan Commun*, Les EPI notamment les protections auditives adaptées à chaque agent.e, doivent être demandées systématiquement, d'autant plus que le ministère a la dotation (BOP 206).

Focus 2 : Risque de chute de hauteur en abattoir

Les interventions des agents des SVI en abattoir pour l'inspection post mortem (IPM) des carcasses et abats nécessitent fréquemment l'utilisation de plateformes, dont certaines sont élévatrices (chaînes des gros animaux), avec un risque de chute de hauteur pouvant aller de quelques dizaines de centimètres (podiums fixes) à plusieurs mètres (plateformes élévatrices). Afin de réaliser certaines tâches tout en respectant les exigences sanitaires, **de nombreuses plateformes ne disposent pas de garde-corps complets**. Dans cette configuration, le risque de chute de hauteur n'est que partiellement couvert.



En France, les chutes de hauteur sont la deuxième cause de mortalité au travail (après les risques, routiers) et la troisième cause d'incapacité permanente et d'arrêts de travail. Aucune statistique nationale n'a été trouvée concernant des chutes de hauteur dans les abattoirs du territoire français. Aussi, un **sondage**, réalisé en octobre 2022 auprès des ISST et des SVI en abattoirs, afin obtenir des informations sur les risques liés aux chutes de hauteur, a **permis de recenser 6 accidents dans les cinq dernières années sur 42 réponses**.

Une étude a alors été confiée à *Ergotec* avec pour objectif principal de réaliser une évaluation des risques en poste d'IPM sur podiums et plateformes élévatrices et de proposer des recommandations en conception sous forme d'un cahier des charges partagé incluant des mesures techniques illustratives. Une journée d'échanges et de mise en débat a été organisée, de manière à éprouver les conditions de généralisation des résultats intermédiaires de cette étude et à en favoriser l'appropriation en disposant du regard croisé des différents acteurs. Il est apparu la **nécessité d'associer plusieurs paramètres** (prévention des chutes, santé des agents et qualité sanitaire de l'inspection), **avec des réglementations différentes** (sécurité au travail et sécurité sanitaire, parfois antagonistes) dans l'analyse des risques et les conséquences sur le travail des agents.

2. Autres risques non spécifiques aux abattoirs

L'Elan Commun conseille d'inscrire les thématiques ci-dessous, peu traitées par l'employeur, à l'ordre du jour des F3SCT locales.

Dans de nombreux abattoirs, la notion même **d'exercice incendie** est étrangère (les exploitants invoquant des motifs de production) ! Dans les services déconcentrés, les exercices liés ne pas assez nombreux aussi (par rapport aux exigences réglementaires) ; c'est surtout le cas dans locaux partagés avec d'autres services (comme une cité administrative).

Attention aussi au risque de **fuite d'ammoniac**. Encore utilisé comme refroidisseur dans le fonctionnement des chambres froides, notamment si l'abattoir est ancien. Le risque de fuite est à surveiller.

Les enjeux de sécurité dans le cadre de la **co-activité** avec les exploitants d'abattoirs restent un sujet insuffisamment traité. A noter sur ce point que, si sur le cadre juridique la co-activité en abattoirs est clairement posée par le code du travail - complétée par des notes de services ministérielles -, elle reste souvent mal construite et formalisée entre les parties prenantes. Ce travail de construction d'un **plan de prévention** passe par la mise en place d'échanges d'informations entre l'exploitant d'abattoir et le service vétérinaire d'inspection (sur les consignes de sécurité applicables au sein de l'abattoir, par exemple). Il n'y a certes pas d'obligation, mais la présence de représentant.es de l'administration locales dans les instances SSCT de l'entreprise permettraient de travailler conjointement à la prévention des risques.

L'écrasante majorité des **signalements pour agressions** porte sur des situations impliquant au sens large des usager.es ou des acteurs.trices extérieur.es à l'administration (salarié.es en abattoirs par exemple), mais exceptionnellement sur des actes d'agressions ou d'incivilités subis en interne, entre



agent-es de l'administration alors que certains faits sont identifiés. Ce constat interroge sur la capacité à traiter avec la même exigence des faits identifiés au sein même de nos services.

Au ministère, on note une activité particulièrement à risque de **TMS** et très spécifique qui conduit des agent-es en activité de contrôle en abattoir (principalement sur la chaîne en postes IPM – Inspection Post-Mortem) à parfois être reclassé.es ou changé.es de poste. L'activité de contrôle en abattoirs génère de manière significative des TMS. Les différents travaux menés depuis 2012 ont confirmé la complexité des situations de travail et des rapports entre travail et santé chez les agent-es en travail posté, dans les trois dimensions biomécaniques, psychologiques et cognitives. A partir des travaux menés en partenariat avec l'Université Clermont-Auvergne et Sciences Po Lyon, le ministère a mis en place plusieurs actions de prévention : la mise en place d'un réseau de compétences internes SST Abattoirs, des outils de formation accessibles à tous « Prévenir les TMS en abattoirs », la mise en place d'un marché d'assistance/conseil en ergonomie - prestataire Ergotec - à l'occasion de projets de rénovation/conception. Mais au CHSCT-M et ensuite à la F3SCT-M, les différents syndicats de *l'Elan Commun* ont toujours revendiqué de ne pas oublier l'approche sociologique, mise en avant par la thèse d'Amandine Gautier.

RESSOURCES

[Mise à la disposition des services de prestations d'assistance – conseil en ergonomie dans des projets de conception/rénovation de postes d'inspection vétérinaire en abattoir de boucherie et atelier de traitement du gibier sauvage.](#)

[Webinaire ISST - secteur vif](#)

[SECURITE DES AGENTS DES SERVICES VETERINAIRES D'INSPECTION EN SECTEUR VIF DES ABATTOIRS DE BOUCHERIE : état des lieux et pistes d'action](#) (2022 – mémoire de stage vétérinaire).

[INRS – guide abattoirs](#) (juin 2024)

Amandine Gautier, « [la Santé au travail des agents de l'Etat dans les abattoirs : une approche sociologique](#) », *analyse - centre d'étude et de perspectives*, MASA, 2019.

[Fiche risque pro inspection en abattoir de volaille et lagomorphe](#)

[Fiche risques pro inspection en abattoir de boucherie](#)